

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 31 Janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée, à Madame Stéphanie LOMBARDO, Conseillère Municipale Déléguée
Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI, Conseillère Municipale, à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, Conseiller Municipal, à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale, à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué,
Monsieur David LE BRIS, Conseiller Municipal, à Madame Nathalie RUIZ, Conseillère Municipale
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale, à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale, à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	22 + 11 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (22 + 11 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 01/2025

OBJET : DEMANDE DE CLASSEMENT DU SAUVETAGE EN MER AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ – UNESCO – MOTION DE SOUTIEN.

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint, expose le rapport suivant :

Le sauvetage en mer est une pratique essentielle à la sécurité de nos mers et de nos littoraux, profondément ancrée dans une tradition vivante d'altruisme et de don de soi. Plus qu'une simple mission, il s'agit d'un engagement collectif qui forge un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire, incarnant l'esprit d'entraide qui définit la culture maritime et contribue à l'identité des communautés littorales et maritimes. Au fil des années, cette tradition riche d'histoire et de solidarité est devenue un symbole de dévouement et de courage.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal de La Londe les Maures souhaite se joindre à l'initiative promue par l'Association Nationale des Elus des Littoraux (A.N.E.L.) pour le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Par cette action, notre commune invite l'ensemble de la communauté des gens de mer, les associations, institutions et collectivités littorales, à unir leurs forces pour que la pratique du sauvetage en mer et l'archipel des stations de la société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) qui constellent la France littorale obtiennent une reconnaissance et une protection par l'UNESCO. Pour atteindre cet objectif, différentes étapes seront nécessaires :

1- Lancement d'une enquête nationale : Cette enquête, à laquelle la Commune apportera son concours, permettra de rassembler des témoignages, récits et données quantitatives et qualitatives sur les pratiques de sauvetage en mer, nécessaires à la constitution du dossier d'inventaire.

2- Inscription du sauvetage en mer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel : Au travers de l'initiative relayée par l'A.N.E.L., en collaboration avec le ministère de la Culture, la Commune se joint à la procédure visant à inscrire le sauvetage en mer sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette reconnaissance nationale constituera une étape essentielle pour le classement auprès de l'UNESCO.

3-Soutien des collectivités et des acteurs de la mer : Nous travaillerons en partenariat avec les autres collectivités littorales, les associations du littoral, les associations de sauveteurs en mer, ainsi que les institutions maritimes, pour construire une communauté forte et mobilisée autour de ce projet.

Cette démarche est à la fois ambitieuse et exigeante, mais elle reflète les valeurs profondes de La Londe les Maures, et de ses habitants. Elle s'inscrit dans un mouvement de reconnaissance et de préservation des patrimoines humains et culturels qui reflète un caractère essentiel de l'identité de nos territoires littoraux, de la communauté des gens de mer et plus largement de l'histoire de notre nation. En honorant le courage et le dévouement des sauveteurs en mer, nous transmettons aux générations futures un héritage d'une portée universelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

POUR : 22 + 11 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT, Conseiller Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Nathalie RUIZ (1P) - Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

ENCOURAGE et SOUTIENT cette initiative en adoptant la présente motion.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

A large, dark, handwritten signature is written in the space below the "Secrétaire de séance" label.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 31 Janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée, à Madame Stéphanie LOMBARDO, Conseillère Municipale Déléguée
Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI, Conseillère Municipale, à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, Conseiller Municipal, à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale, à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué,
Monsieur David LE BRIS, Conseiller Municipal, à Madame Nathalie RUIZ, Conseillère Municipale
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale, à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale, à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	22 + 11 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (22 + 11 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 02/2025

OBJET : MAINTIEN DES FORCES DE SÉCURITÉ SUR LES TERRITOIRES LITTORAUX EN SAISON ESTIVALE – MOTION DE SOUTIEN.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

Les territoires littoraux sont au coeur de l'attractivité touristique de la France, accueillant chaque année des millions de visiteurs durant la période estivale. Cette affluence exceptionnelle se traduit par une forte augmentation de la population sur ces territoires jusqu' à quintupler dans certaines stations balnéaires. Face à ces réalités, le renforcement des forces de sécurité – pelotons de CRS et de gendarmerie mobile – est indispensable pour garantir la tranquillité publique, la sécurité des habitants et des touristes , et pour prévenir les risques accrus d'incidents.

Cependant, ces dernières années, les moyens alloués à la sécurité estivale sur les littoraux ont connu une diminution préoccupante. L'été 2024 a particulièrement illustré cette situation : la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris a conduit à une mobilisation massive des forces de sécurité, réduisant drastiquement les renforts habituellement, déployés sur les zones littorales.

Les élus des collectivités littorales ont accepté, en responsabilité et dans un esprit de solidarité nationale, cette diminution exceptionnelle des moyens, afin de contribuer au succès d'un évènement de portée internationale. Cette preuve de leur engagement pour l'intérêt général démontre leur capacité à assumer les efforts nécessaires dans des situations d'exception.

Cependant, cette réduction ne peut devenir la norme. Les Collectivités littorales doivent pouvoir compter sur l'État pour assurer un retour à des effectifs de sécurité adaptés dès l'été prochain. Il est impératif que des garanties soient apportées concernant :

- le rétablissement des effectifs de CRS et de gendarmes mobiles au niveau des saisons précédentes.
- une anticipation et une planification accrues des renforts pour répondre aux besoins spécifiques des territoires littoraux, en tenant compte de l'augmentation prévisible de l'affluence touristique.

En adoptant cette motion, la Ville de La Londe les Maures appelle l'État à prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de nos territoires littoraux et à reconnaître leur rôle essentiel dans l'économie et l'image de notre pays.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 22 + 11 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT, Conseiller Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

D'APPELER le Gouvernement à garantir la présence renforcée des forces de sécurité (CRS et gendarmes mobiles) sur les territoires littoraux dès l'été 2025,

DE TRANSMETTRE la présente motion à l'association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), et à Monsieur le Préfet du Var afin d'appuyer cette demande auprès des autorités nationales.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 6 FÉVRIER 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTIE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 31 Janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée, à Madame Stéphanie LOMBARDO, Conseillère Municipale Déléguée

**Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint**

Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI, Conseillère Municipale, à Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe

**Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, Conseiller Municipal, à Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint
Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe**

Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe

Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale, à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué,

**Monsieur David LE BRIS, Conseiller Municipal, à Madame Nathalie RUIZ, Conseillère Municipale
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale, à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint**

Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale, à Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	22 + 11 P

Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (22 + 11 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°03/2025

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS REÇUES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire :

Décision par délégation N°52/2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour la « création d'un parking paysager et la réfection des voiries attenantes » pour un montant de 450 000 €.	27 décembre 2024
Décision par délégation N°01/2025 – Passation d'une convention pour la location d'une structure sportive communale – Piste du Stade Vitria – à l'association « Coureurs du Monde en Isère » représentée par son Président M. Bernard GIROUD pour le 28 et 29 avril 2025 pour un montant de 200 €	9 janvier 2025
Décision par délégation N°02/2025 – Portant clôture d'une régie de recettes de « la station sanitaire des campings cars »	20 janvier 2025
Décision par délégation N°03/2025 – Portant modifications de la régie de recettes prolongée des affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires, de la jeunesse et des sports	20 janvier 2025
Décision par délégation N°04/2025 – Portant modifications de la régie de recettes de la culture	20 janvier 2025
Décision par délégation N°05/2025 – Portant modifications de la régie d'avances « Sports et Loisirs »	20 janvier 2025
Décision par délégation N°06/2025 – Portant modifications de la régie d'avances dénommée « Jeunesse ».	20 janvier 2025
Décision par délégation N°07/2025 – Portant modifications de la régie de recettes prolongée « régie du Port	29 janvier 2025
Décision par délégation N°08/2025 – Portant modifications de la régie de recettes de la régie Carburant du Port	29 janvier 2025
Décision par délégation N°09/2025 – Portant modifications de la régie de recettes de l'Hôtel de Ville	29 janvier 2025
Décision par délégation N°10/2025 – Convention portant occupation temporaire du domaine privé communal d'une superficie de 82,95 m ² (BS n°260) située 36 rue des Nertas entre la Ville et M. et Mme Lionel TANGUY pour une durée de 12 ans.	29 janvier 2025
Décision par délégation N°11/2025 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour la course « le Défi des Vignes 2025 » pour un montant de 15 000 €.	29 janvier 2025
Décision par délégation N°12/2025 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour le festival culturel « les soirs d'été 2025 » pour un montant de 50 000 €.	29 janvier 2025

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 31 Janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Madame Stéphanie LOMBARDO, *Conseillère Municipale Déléguée*

Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur François de CANSON, MAIRE

Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint

Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI, *Conseillère Municipale*, à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe

Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Madame Marine POMAREDE, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe

Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe

Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,

Monsieur David LE BRIS, *Conseiller Municipal*, à Madame Nathalie RUIZ, *Conseillère Municipale*

Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint

Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale*, à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	22 + 11 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (22 + 11 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°04/2025

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2025.

Monsieur François de CANSON, MAIRE expose le rapport suivant :

La Loi d'administration territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ; ce dispositif, constituant la première étape du processus budgétaire, a été complété par l'article 93 de la Loi n°201-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

En application de l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dorénavant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; ce document permettant d'engager la tenue du débat au sein de l'assemblée.

Par ailleurs, dans un souci de transparence, la collectivité se trouve dans l'obligation de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique, donnant désormais lieu à un vote formel de l'assemblée délibérante.

Au niveau du contenu, ce rapport (ROB) doit être composé d'un volet financier constitué de différents indicateurs, mais également d'un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants, catégorie à laquelle appartient la Ville depuis 2018, comprenant une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolutions prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ainsi, dans le cadre de la procédure budgétaire 2025, le Conseil Municipal est appelé à débattre ce jour des orientations générales du Budget primitif 2025, telles qu'elles figurent dans le document « rapport d'orientation budgétaire 2025 » joint à la présente délibération.

Il est également indiqué que ce dispositif obligatoire s'impose tant au niveau du budget principal que des budgets annexes ; l'ensemble des budgets concernés devant être regroupé dans un DOB unique, en vertu du principe d'unité budgétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1, D2312-3 et R2313-8,

VU le rapport d'orientation budgétaire qui figure en annexe, établi par les services de la Ville, et transmis aux membres de l'assemblée délibérante à l'appui de la convocation à la présente réunion,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 22 + 11 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT, Conseiller Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Nathalie RUIZ (1P) - Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

PREND ACTE du débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025 consécutif à la présentation du rapport établi à cet effet, qui se rapporte au budget principal de la commune et aux budgets annexes de la Régie du Port, de l'eau, de l'assainissement, des pompes funèbres et de l'Établissement Nautique Londaïs.

DIT que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au Président de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ; il sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville dans les quinze jours suivants la tenue du présent débat, et sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p align="center">SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTICE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.</p>
--

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 31 Janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée, à Madame Stéphanie LOMBARDO, Conseillère Municipale Déléguée

Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur François de CANSON, MAIRE

Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint

Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI, Conseillère Municipale, à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe

Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, Conseiller Municipal, à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe

Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe

Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale, à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué,

Monsieur David LE BRIS, Conseiller Municipal, à Madame Nathalie RUIZ, Conseillère Municipale

Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale, à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint

Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale, à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe

Afférents au Conseil Municipal 33	En exercice 33	Qui ont pris part : 22 + 11 P
--	---------------------------	--

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (22 + 11 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°05/2025

OBJET : « SEAOWL » - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE.

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de son activité de développement du drone sous marin la société SEAOWL sollicite de nouveau l'occupation du domaine public communal comme elle le fait depuis de nombreuses années.

La Ville est appelée à accorder une autorisation d'occupation du domaine public communal, procédure obligatoire pour la gestion de son patrimoine.

En contrepartie de cette occupation privative, le bénéficiaire est tenu d'acquitter auprès de la Commune, une redevance dont le montant est préalablement fixé par la Collectivité, conformément au principe général de non gratuité de la privatisation des dépendances du domaine public.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de définir le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal pour la prolongation du droit d'occupation de :

- la société « Seaowl Technology Solutions » – Du 17/02/2025 au 30/06/2025 pour un montant de 13 500,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

POUR : 22 + 11 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT, Conseiller Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le dispositif ci-dessus, qui prendra effet à compter du 17 février 2025 jusqu'au 30 juin 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la délivrance des autorisations correspondantes.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,
Le Maire
Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur




Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p style="text-align: center;">SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTICE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.</p>

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 31 Janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole **SCHATZKINE, 1^o Adjointe** – Monsieur Gérard **AUBERT, 2^o Adjoint** – Madame Laurence **MORGUE, 3^o Adjointe** – Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU, 4^o Adjoint** – Madame Cécile **AUGÉ, 5^o Adjointe** – Monsieur Serge **PORTAL, 6^o Adjoint** – Madame Catherine **BASCHIERI, 7^o Adjointe** – Monsieur Jean-Marie **MASSIMO, 8^o Adjoint** – Madame Pascale **ISNARD, 9^o adjointe** – Monsieur Bernard **MARTINEZ** – Madame **Stéphanie LOMBARDO** – Monsieur Jean-Louis **ARCAMONE** – Monsieur Christian **BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués** – Monsieur **Éric DUSFOURD** – Madame **Nathalie RUIZ** – Monsieur **Nicolas MIGNOT** – Monsieur **Johann LEGALLO** – Madame **Valérie AUBRY** – Monsieur **Daniel GRARE** – Madame **Sophie ENRICO** – Madame **Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée, à Madame Stéphanie LOMBARDO, Conseillère Municipale Déléguée
Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint
Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI, Conseillère Municipale, à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, Conseiller Municipal, à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale, à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué,
Monsieur David LE BRIS, Conseiller Municipal, à Madame Nathalie RUIZ, Conseillère Municipale
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale, à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale, à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe

Afférents au Conseil Municipal 33	En exercice 33	Qui ont pris part : 22 + 11 P
--	---------------------------	--

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (22 + 11 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°06/2025

OBJET : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS.

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe, expose le rapport suivant :

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-2^o

CONSIDÉRANT la nécessité de créer les emplois suivants :

- **Animation** :

1 emploi d'animateur/accompagnement périscolaire, par référence au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps non complet, pour une période allant du 16 avril 2025 au 15 octobre 2025 inclus (Indice brut 367 – Indice majoré 366).

- **Service des affaires scolaires** :

1 emploi d'agent d'entretien polyvalent, par référence au grade d'Adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 inclus (Indice brut 367 - Indice majoré 366).

- **Port** :

1 emploi d'agent de port polyvalent, par référence au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 1^{er} avril 2025 au 30 septembre 2025 inclus (Indice brut 367 – Indice majoré 366).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

POUR : 22 + 11 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT, Conseiller Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Nathalie RUIZ (1P) - Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sophie ENRICO - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

APPROUVE les créations d'emplois selon les modalités détaillées ci-dessus.

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur




Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p style="text-align: center;">SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTICE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.</p>

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 31 Janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée, à Madame Stéphanie LOMBARDO, Conseillère Municipale Déléguée

**Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint**

Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI, Conseillère Municipale, à Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe

Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, Conseiller Municipal, à Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint

Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe

Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe

Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale, à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué,

Monsieur David LE BRIS, Conseiller Municipal, à Madame Nathalie RUIZ, Conseillère Municipale

Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale, à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint

Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale, à Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	22 + 11 P

Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (22 + 11 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°07/2025

OBJET : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS.

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe, expose le rapport suivant :

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1^o
CONSIDÉRANT la nécessité de créer l'emploi suivant :

• **Service des affaires scolaires :**

1 emploi de cuisinier, par référence au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, pour une période allant du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 inclus (Indice brut 419 - Indice majoré 372).

• **Port :**

1 emploi d'agent technique – Scaphandrier, par référence au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 inclus (Indice brut 381 – Indice majoré 372).

1 emploi d'agent de gestion administrative, par référence au grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 inclus (Indice brut 367 – Indice majoré 366).

1 emploi de scaphandrier, par référence au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet, pour une période allant du 24 février 2025 au 23 février 2026 inclus (Indice brut 444 – Indice majoré 395).

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 22 + 11 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT, Conseiller Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Nathalie RUIZ (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

APPROUVE les créations d'emplois selon les modalités détaillées ci-dessus.

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur




Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr